

Réunion d'expression citoyenne

Jeudi 7 mars

19h30-22h, salle polyvalente

Synthèse

(V3-10/03/19)

Organisation et animation : la municipalité

Participants : 16 personnes

Les sujets sont mentionnés ci-dessous dans l'ordre où ils ont été évoqués

1- Limitation de vitesse à 80 km/h

Opinion majoritaire : permettre aux autorités de chaque département (préfet ou exécutif du département) de relever à 90 km/h la vitesse maximale autorisée sur les grands axes routiers de la voirie départementale (par exemple, routes avec marquage au sol, sections ne présentant pas de danger particulier) ; la limitation à 80 km/h pourrait être plus accidentogène (effet monotonie notamment) ;

Opinion minoritaire : rester à une vitesse maximale de 80 km/h dès lors que l'évaluation de l'effet de la mesure atteste qu'elle aura permis de réduire le nombre des morts et blessés sur la voirie départementale (le lien entre la vitesse et la mortalité routière est statistiquement indiscutable).

2- Retraites

- Indexer les pensions sur l'inflation ;
- Pas de pensions inférieures au minimum vieillesse (l'allocation de solidarité aux personnes âgées : 868,20 €/mois, depuis le 1^{er} janvier 2019, pour une personne seule sans ressources).

3- Utilisation d'internet

- Maintenir une option « papier » pour toutes les formalités administratives, notamment les déclarations d'impôt : particulièrement dans les territoires ruraux, la systématisation du tout internet (y compris pour pouvoir allumer son poste de télévision) accroît l'exclusion d'une partie de la population (surtout, mais pas seulement, parmi les personnes âgées) ;
- Planter, dans les mairies (ou les maisons/relais de service public), un guichetier polyvalent de proximité (le cas échéant, partagé entre plusieurs mairies dans les petites communes) : agent de liaison avec les principaux services publics (préfecture, CAF, impôts, CPAM, MSA, Pôle Emploi, etc.), et relié à chacun d'eux par vidéo-transmission, il sera, si nécessaire, l'intermédiaire facilitateur de la population pour toutes les démarches courantes ; celles-ci seront rendues moins problématiques, plus rapides, et sans besoin de se déplacer, notamment à Guéret ; il aidera les personnes ayant des difficultés avec internet ; sa fonction devrait amener les différentes administrations à harmoniser leurs règles et leurs pratiques.

4- Urbanisme

- Les règles de constructibilité applicables en zone de montagne doivent être assouplies :
 - o l'exigence d'une succession d'au moins quatre maisons du même côté de la voie de desserte pour pouvoir construire (à 60 mètres au plus de la ou des maisons les plus proches) revient à interdire toute construction nouvelle dans la majorité des quarante villages de Saint-Silvain ;
 - o les possibles dérogations préfectorales sont d'autant plus difficiles à obtenir que les décisions sont rendues de façon opaque (pas de publication accessible, donc pas de jurisprudence transparente).

5- Egalité salariale

- Une femme doit – effectivement - avoir le même salaire qu'un homme, à formation et fonction identiques. Les progrès accomplis sont insuffisants. Les exigences auxquelles sont soumis les employeurs doivent devenir plus contraignantes.

6- Bourses étudiantes

- Le montant de la bourse devrait prendre en compte, non seulement les ressources des parents, mais également les charges induites effectives : selon que la famille habite Saint-Silvain ou Limoges, les frais ne sont pas les mêmes quand l'étudiant est inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de Limoges.

7- Santé

- L'accès aux soins, qu'il s'agisse de la médecine dite « de ville », des soins hospitaliers ou des urgences, est d'ores et déjà le problème n° 1 de la ruralité creusoise : dans les cinq ans à venir, les trois médecins généralistes du secteur de Bellegarde/Mainsat vont partir en retraite ; il n'y a quasiment plus de médecins spécialistes en Creuse ; la qualité des soins hospitaliers de proximité (Aubusson/Guéret) est perfectible ; les délais d'interventions du SDIS dans les communes éloignées sont trop longs, quand bien même le recours aux hélicoptères tend heureusement à se développer ;
- Contrer l'aggravation croissante de cette désertification médicale creusoise devrait être la première priorité des pouvoirs publics nationaux, régionaux (ARS) et locaux ;
- Le mode de rémunération des professionnels de santé, encore essentiellement à l'acte pour les soins de premier recours (généralistes, infirmiers, etc.) et à l'activité pour les hôpitaux et cliniques, pousse à la multiplication des actes ; il n'est plus adapté aux besoins actuels (prévention, maladies chroniques, etc.) ;
- La livraison des médicaments à domicile en zone rurale pourrait être organisée à la façon d'un service public (comme la distribution d'eau, l'assainissement ou la collecte des déchets ménagers). L'opérateur probablement le plus indiqué est le réseau des facteurs de La Poste.

8- Collectivités et établissements publics locaux

- Les communes et les communautés de communes, notamment, devraient pouvoir, comme l'Etat ou les entreprises, voter leurs budgets avant le début de l'année et non pas, comme aujourd'hui, dans la première quinzaine d'avril : ce qui suppose que les services de l'Etat leur communiquent au plus tard en décembre précédent le montant des dotations de l'Etat et les prévisions de recettes fiscales selon les taux susceptibles d'être retenus.

9- Transports

- L'offre de transports publics (du ressort de la région) devrait être mieux adaptée à la ruralité et, de façon générale, aux besoins effectifs des usagers :
 - l'aller et retour quotidien par train entre Felletin/Aubusson est quasiment vide faute d'horaires adaptés pour les élèves et les étudiants (façon de « tuer » la ligne ?) ; en l'absence de bornes SNCF, il est impossible d'acheter un billet, à Aubusson ou à La Souterraine, en dehors des heures d'ouverture des guichets ;
 - pour les lignes régulières de bus peu fréquentées, le transport à la demande (réservation par appel téléphonique ou courriel six heures au plus tard avant le

voyage) permettrait d'adapter la taille du véhicule aux nombre de passagers transportés ;

- une offre de transport à la demande hors ligne régulière (point à point) permettrait de faciliter les déplacements des personnes sans voiture, notamment pour les habitants des villages isolés.

10- Exercice du droit de manifester

- Dès lors que les manifestations sur la voie publique donnent lieu quasi systématiquement à des violences difficiles à empêcher, il faut réfléchir aux autres moyens permettant aux citoyens d'exercer leur droit fondamental à exprimer publiquement leurs opinions, notamment leurs protestations (pétitions, médiateurs, etc.).

11- Vote

- La pleine reconnaissance du vote blanc (décompté comme un suffrage exprimé) est souhaitable ;
- *Opinion majoritaire* : en contrepartie, le vote devrait être rendu obligatoire.

12- Coût du logement

- Si le problème ne se pose guère en Creuse, les prix des logements et des loyers dans beaucoup de grosses agglomérations et de leurs périphéries atteignent des niveaux insupportables par rapport aux revenus.

13- Politique d'aménagement du territoire

- Le déclin des territoires ruraux ne pourra être enrayé que par des politiques publiques volontaristes d'aménagement du territoires, nationales mais aussi régionales ; sans avoir été la panacée, elles ont existé il y a quelques dizaines d'années, mais ont ensuite disparu ; la promotion des métropoles les a remplacées, avec pour résultat une aggravation des déséquilibres : hyper-concentration urbaine, désertification rurale ;
- Il faut aussi que, pour leur part, les territoires ruraux sachent faire preuve d'esprit d'initiative, de dynamisme et de créativité, et sans que les projets ne soulèvent des

oppositions systématiques de nature, à la longue, à décourager les innovateurs et les entrepreneurs.

14- Freins au développement

- Beaucoup d'offres d'emploi restent sans réponse en Creuse du fait d'une inadéquation de la formation : il y a pénurie pour certains métiers, pour certaines qualifications, de façon générale pour les travaux manuels, mais aussi pour des emplois de techniciens et d'ingénieurs ; assurer un emploi au conjoint est également une difficulté pour faire venir de la main-d'œuvre de l'extérieur ;
- D'autres freins à l'activité économique ne sont pas spécifiques à la Creuse, mais doivent tout autant être combattus : la complexité administrative, l'inflation des normes, le niveau des charges, le manque de souplesse de la réglementation du travail, qui dissuadent d'embaucher ou même d'accueillir un apprenti.

15- Fiscalité locale

- L'augmentation de la fiscalité locale doit être mesurée objectivement de façon transparente, d'une part en ajoutant systématiquement les parts communales et les parts intercommunales des impôts et taxes concernés, et, d'autre part, en veillant à ce que les transferts de charges s'accompagnent des transferts des ressources correspondantes ;
- La réalité de la suppression de la taxe d'habitation reste à préciser (apparemment, elle devrait subsister au moins pour les résidences secondaires) ; le flou est encore plus grand quant à son remplacement ; au total, voilà une réforme dont le sens et le contenu sont inintelligibles par le citoyen et par les élus locaux eux-mêmes ; pourtant, la disparition d'un impôt local aussi important impacte les principes mêmes de la démocratie locale (aujourd'hui l'impôt local voté par la commune finance à peine la moitié de ses dépenses de fonctionnement).

COMMUNE DE SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Réunion d'expression citoyenne

Jeudi 7 mars

19h30-22h, salle polyvalente

Annexe à la synthèse

Contribution écrite reçue d'un participant arrivé en fin de réunion

« Je ne suis pas sûr d'arriver à l'heure ce soir ayant une autre réunion. Je vous demande donc d'être mon transmetteur de propositions et en aucun cas de doléances.

Communes et intercommunalités :

- harmoniser les périmètres du canton avec celui de l'intercommunalité pour une raison simple de compréhension de nos citoyens ;
- les intercommunalités ne doivent pas devenir des monstres, notamment en monde rural, restant à l'échelle de la compréhension quotidienne ; la France n'est pas l'Allemagne arrêtons ces comparaisons stupides ;
- par ailleurs tout agent travaillant dans des services intercommunaux ne peut être élu sur ce territoire.

Fiscalité locale :

- depuis plus de dix ans cette fiscalité est celle qui a le plus augmenté sans réel service de proximité nouveau. Ainsi dès qu'une compétence est transférée, une évaluation fiscale doit être établie et, par exemple, la collectivité qui l'abandonne doit baisser les impôts. Cette évaluation doit se faire à chaque renouvellement ;
- la réforme doit être faite absolument réalisée. Les « quatre vieilles » deviennent les quatre d'un autre temps ,elle doit être « active » par ex le foncier non bâti sur les parcelles agricoles ou forestières doit être conservé mais supprimer sur le bâti où il y aurait un impôt regroupé comme la taxe des ordures ménagères et autres ;
- enfin dans chaque document budgétaire Le fiscalité doit être plus claire donc mieux comprise avec des signaux d'alerte public .

Proposition pour la Creuse : même nombre de sénateur que de député.

Proposition générale : pas de privatisation complète **d'infrastructure publique** notamment de transport.

Le Parlement : pas de proportionnelle et toute personne issue du secteur public élue ne peut réintégrer celui-ci-ci dans les mêmes fonctions.

Le Président de la République : retour au septennat avec les deux mandats prévus.

Pour les autres mandats : pas de limitation de durée ; ce sont les électeurs qui choisissent, c'est à dire le peuple.

De manière générale, il nous faut conserver nos **institutions**. Nos problèmes sont ailleurs ; pas de changement sur les conditions du référendum à l'échelon national ; il peut être créé des consultations locales mieux précisées.

Union européenne :

- mieux préciser le cadre de l'article 50 ;
- revoir la règle du vote au Conseil, à savoir les décisions doivent être prises à une double majorité, à savoir 2/3 des États représentant 2/3 de la population ;
- redéfinir une vraie souveraineté européenne par des politiques Défense et autres dans le cadre de l'article 1 des traités, à savoir d'une Union d'États (situation actuelle).

Conseil de sécurité de l'ONU : soutenir une réforme ou de nouveaux pays doivent y rentrer comme l'Allemagne, le Japon ,le Brésil ,l'Inde ou d'autres, ce qui s'accompagne bien entendu d'une réforme du droit de véto, favorable au multilatéralisme

Pour les **grandes agences mondiales** : l'Union européenne doit proposer des candidatures uniques, comme c'est le cas actuellement pour la FAO. »